

Syndicat UNSA

Amélie COHEN-LANGLAIS

Alain LESCURE

Bruno VIGNES

Véronique DUBERNAT

Bordeaux, le 29 juin 2018

**Objet : Suite aux avis donnés en Comité Technique du 18 juin 2018
concernant la modification de l'organigramme du service lycée
numérique de la Direction de l'Education**

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du 18 juin 2018, le collège des représentants du personnel au Comité Technique a émis un avis défavorable concernant la modification de l'organigramme du service lycée numérique de la Direction de l'Education.

Tel que prévu à l'article 27 du règlement intérieur de cette instance, je vous informe qu'en raison de la nécessité de stabiliser le fonctionnement des services dans le contexte de fusion des régions et dans l'intérêt de la collectivité et des agents, je n'entends pas suivre ces avis.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Président du Conseil régional
Nouvelle-Aquitaine**



Alain ROUSSET